### 1 Identification de la substance/préparation et de l'entreprise

Nom: Liquide Pro Smoke Super

Synonymes: Liquide ZR

Fluide pour la création des effets de fumée par l'intermédiaire d'une machine à fumée.

Fournisseur:

Martin Manufacturing (UK) Plc. Tel: +44 (0) 1507 604399 Belvoir way, Fax: +44 (0) 1507 601956

Fairfield Industrial Estate, Louth. Lincolnshire. LN11 OLQ

### 2 Composition - Information sur les ingrédients

Contient des glycols alimentaires, des polyglycols (57-55-6) et de l'eau déminéralisée Ne contient aucune substance listée dans la première partie de la Liste des Composants Approuvés ou dépassant une exposition limite (MEL) spécifiée dans le programme 1 du COSHH. Contient du glycol monopropylene pour lequel le risque d'exposition a été évalué

### 3 Risques

Aucun risque significatif pour l'homme ou l'environnement en conditions normales d'utilisation et de manipulation.

Ingestion: toxicité faible Yeux / peau : toxicité faible

Inhalation : faible concentration de substances à risques dans les vapeurs. Ne pas inhaler les vapeurs de produit non dilué. Note : la concentration en composants fumigènes dans le produit final est inférieure à l'OES en conditions normales d'utilisation.

#### 4 Informations de Premiers Secours

Exposition	Symptôme	Traitement
Inhalation	Irritation mineure de la gorge	Dégager le sujet de la zone
	et du nez	d'exposition, mettre au repos en zone
		tempérée. Dans les cas sérieux, ou si
		le rétablissement n'est pas rapide ou
		complet, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Irritation légère	Rincer abondamment à l'eau. Retirez
		les vêtements contaminés et les laver
		avant réutilisation. En cas d'irritation
		persistante ou si la zone de contact est
		importante, consultez un médecin
Contact avec les yeux	Irritation légère	Rincer immédiatement à l'eau pendant
		10 minutes. Consulter un médecin
Ingestion	Irritation légère gastro-	Laver la bouche à l'eau. Ne pas faire
	intestinale	vomir. Si le patient est conscient,
		donner de l'eau à boire. En cas de
		malaise, consulter un médecin.

Date: Juin 2007

Date:

Révision C Remplace la fiche N°. Fiche de Sécurité n°111C **Date: JUIN 2007** 

Page 1 / 4

### 5 Lutte contre l'incendie

Type d'extincteur	Mousse tout type ou résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone ou
	poudre sèche pour les petits feux uniquement.
Extincteurs déconseillés	Ne pas arroser à l'eau ou à la mousse directement sur le foyer pour
	éviter tout effet moussant pouvant accroître l'intensité du feu
Résidus de combustion	Oxydes de carbone dont aldéhydes
dangereux	
Equipement spécifiques	Respirateur autonome
recommandés	

## 6 Mesures de protection en cas de déversement accidentel

Sécurité	Porter les EPI appropriés (voir section 8)
Environnement	Eviter tout déversement dans les canalisations et cours d'eau
Nettoyage	Absorber avec du sable, de la terre ou autre matériau approprié. Transférer dans un container de récupération si possible ou bien absorber les résidus, les confiner dans un container correctement étiqueté et transférer à un centre de traitement de déchets – voir section 13

# 7 Manipulation et stockage

Sécurité	Eviter les contacts prolongés avec la peau. Eviter les contacts avec les yeux.  Maintenir une ventilation correcte de la zone. Eviter les vaporisations. Ne pas inhaler les vapeurs pures.
Stockage	Utiliser les containers d'origine Stocker à température ambiante Eviter le stockage à proximité des matériaux listés en section 10

## 8 Protections personnelles et contrôle de l'exposition

Ne doit pas dépasser 10mg/m3 pour la suspension particulaire et 474mg/m3 pour la vapeur total	
Inhalation	EPI respiratoire pour vapeurs et brouillards organiques si nécessaire
Mains	Gants en caoutchouc ou en PVC
Yeux	Lunettes ou masque facial
Peau	Bottes et combinaison
Mesures d'hygiène	Laver abondamment après manipulations de composés chimiques

## 9 Propriétés physico-chimiques

Apparence	Liquide incolore
Odeur	Légère
рН	Neutre
Point d'ébullition	101.6 − 201.6 ℃
(intervalle)	
Point de fusion	< -20 ℃
Point Eclair	> 78℃ (flamme extinguible à 78 ℃)
Limites	2.9 – 18.1 v/v (estimé)
d'inflammabilité	
Vapeurs	2.67 kPa à 20 ℃
Densité relative	1.050 à 20℃ / 20℃
Solubilité à l'eau	Complètement miscible

Révision C Date: Juin 2007 Remplace la fiche N°. Date: Fiche de Sécurité n°111C **Date: JUIN 2007** 

### 10 Stabilité et Réactivité

Stabilité	Stable en conditions normales
Réactions dangereuses	Décomposition explosive potentielle par combinaison avec des acides ou
connues	des bases forts ou à températures élevées
Conditions à éviter	Fortes températures
Matériau à éviter	Acides forts et bases fortes. Oxydants puissants
Produits de décompositions	Oxydes de carbone dont aldéhydes

### 11 Toxicologie

OES Monopropylène de Glycol à 150 ppm (total vapeur + particules) pour TWA 8 heures et 10 mg/m3 (particules) pour STEL 15 minutes.

LD50 pour le Monopropylène de glycol : 21000 – 33700 mg/kg oral sur le rat, > 10000 mg/kg peau sur le lapin.

Peut provoquer de légères irritations de la peau, des yeux et des muqueuses. Des doses importantes peuvent affecter le foie, les reins et le système nerveux central

Pas de preuve de toxicité dans les études de développement d'effets embryotoxiques et tératogènes

### 12 Information écologiques

Mobilité	Liquide peu volatile, soluble dans l'eau, supposé à grande mobilité dans les sols
Dégradabilité	Préparation fortement biodégradable
	BOD5 = 1.08 g02/g ; ThOD = 1.68g02/g ; COD = 1.63 g02/g BOD20/ThOD = 86%
Accumulation	Faible
Effets à court et long	LC 50 fathead minnow = 4600 - 54900 mg/l
terme	EC50, Daphnia magna = 4850 – 34400 mg/l
Autres	

#### 13 Retraitement

Substance	Par l'intermédiaire d'un centre de collecte de déchets autorisé vers un centre de dépôt homologué, respectant toute directive locale et nationale
Container	Idem substance. Les containers ne doivent pas être découpés ou percés avant purge totale de tout résidu de substance

### 14 Transport

Pas de précaution spécifique

Révision C Remplace la fiche N°. Fiche de Sécurité n°111C Date : Juin 2007 Date : Date : JUIN 2007

Page 3 / 4

### 15 Informations de régulation

Etiquetage	En accord avec CHIP2, Régulation 9
Label	Regular DJ
Symbole	Aucun risque ou précaution d'emploi stipulé
Risque	
Sécurité	
Numérotation CEE	
	L'emploi de ce matériau peut être régi par les régulations suivantes : COSHH, HSWA, MHSW
	Les utilisateurs sont informés de se reporter à ces directives pour plus de détail.  L'information contenue dans cette fiche de sécurité ne constitue pas une évaluation des risques de travail telles que le requièrent les autres législations d'hygiène et sécurité

#### 16 Autre information

Pas de formation spécifique requise pour la manipulation de cette préparation autre que les mesures habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Ce matériau est habituellement utilisé pour la production d'effets fumigènes dans les générateurs de marque JEM. La concentration en composants fumigène est inférieure à l'OES en fonctionnement normal. Ne doit pas être utilisé dans tout autre but ou avec tout autre équipement.

Des informations complémentaires peuvent être communiquées par le distributeur dont les coordonnées sont données en section 1.

Sources d'information Fiches de sécurité du fabricant pour les substances pures composant cette préparation EH 40/97 NFPA 325 M

### Informations légales

Les informations ci-dessus sont données en l'état actuel de nos connaissances du produit au moment de la publication. Elles sont données en toute bonne foi, sans implication de garantie par respect de la qualité de spécification du produit. L'utilisateur doit vérifier par lui—même que le produit satisfait ses besoins propres.

Si vous avez acheté ce produit pour le fournir à un tiers, c'est votre devoir de prendre toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les personnes manipulant et utilisant le produit ont reçu les informations contenu dans cette fiche. Si vous êtes employeur, c'est votre devoir de former vos employés et tiers aux risques décrits ici et de prendre les précautions qui s'imposent.

Date: Juin 2007

Date:

Révision C Remplace la fiche N°. Fiche de Sécurité n°111C

Date : JUIN 2007 Page 4 / 4